

Crise de financement de la restauration des films anciens

Le recours au privé et au mécénat, défendu par le CNC pour compenser le tarissement des aides budgétaires, est critiqué par les détenteurs des plus gros catalogues de droits des films.



Le Centre national du cinéma et de l'image animée se voit contraint, pour des raisons budgétaires, de réduire drastiquement les aides qu'il accordait, depuis 2012, à la numérisation des films de « patrimoine ». FRED DUFOUR / AFP

Riffi et embrouillamini dans la restauration cinématographique. Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) se voit contraint, pour des raisons budgétaires, de réduire drastiquement les aides qu'il accordait, depuis 2012, à la numérisation des films de « patrimoine », ceux dont la sortie en salle est antérieure à dix ans. L'établissement public espérait que sa solution pour atténuer ce manque à gagner – un recours au mécénat avec la bénédiction de Bercy – allait séduire. Or, il n'en n'est rien. Vendredi 18 janvier, le CNC a dû reporter sine die l'annonce, initialement prévue mi-janvier, puis le 31, de son projet critiqué sévèrement par les détenteurs des plus gros catalogues de droits des films. La concertation continue.

Date : 20/01/2019
 Heure : 10:33:40
 Journaliste : Nicole Vulser

Le Monde.fr

www.lemonde.fr
 Pays : France
 Dynamisme : 0



Page 2/4

[Visualiser l'article](#)

Dans toute la filière, chacun se désole évidemment du tarissement de la manne des 64,5 millions d'euros qui a permis, entre 2012 et fin 2018, de numériser 1 123 films. Les aides, qui étaient de 9 millions d'euros en 2018, vont tomber à 2,8 millions par an jusqu'en 2021.

Le CNC était d'autant plus fier de sa proposition que l'obtention d'un feu vert du ministère de l'économie et des finances pour créer une nouvelle niche fiscale constitue une réelle prouesse en ces temps de réductions budgétaires. La restauration des films permettra aux entreprises de défiscaliser 60 % de leur don (plafonné à 0,5 % du chiffre d'affaires) et aux particuliers 66 % (dans la limite de 20 % de leur revenu imposable).

« Adopte un film ! »

Baptisant initialement cette opération « Adopte un film ! » – nom qui ne devrait pas rester –, le CNC a établi une première liste de cent longs-métrages à numériser, qui correspondent aux critères imposés par Bercy. Des œuvres pas forcément connues, dont le potentiel commercial en salle n'est pas prouvé. Cet inventaire à la Prévert a d'autant plus agacé les grands détenteurs de droits – Gaumont (12 000 films), Pathé (10 000 films), Studio Canal (5 500 films), mais aussi TF1 – qu'ils n'avaient pas été consultés. Le CNC assure toutefois « ne rien pouvoir imposer sans l'accord des ayants droit ».

Contraint par Bercy de lancer un appel d'offres dans le cadre de ce mécénat, le CNC comptait répartir ces films entre quatre laboratoires, faisant fi des habitudes des « cataloguistes » qui travaillent, en fonction du degré de sophistication de chaque restauration et des conditions commerciales, avec le prestataire technique de leur choix. C'est à ce sujet que les frictions sont les plus fortes. « Le CNC nous impose une décision politique et non pas culturelle », déplore un des participants aux réunions musclées qui se succèdent depuis le début du mois de janvier. Les plus critiques soulignent que « les recettes de mécénat ne sont en rien pérennes » et que « la restauration des films fait partie des missions du CNC ». Le centre compte aussi choisir les mécènes, ce qui gêne les propriétaires des films.

La direction du CNC a fait un premier pas en proposant à tous les détenteurs de catalogues de lui soumettre, avant mercredi 16 janvier, leur propre liste de cinq films. Les plus gros « cataloguistes » ont refusé de le faire.

Le recours au mécénat ne fâche pas toute la filière

Sophie Seydoux, présidente de la Fondation Jérôme Seydoux et vice-présidente de Pathé explique : « Nous sommes en position d'attente, tout qui est fait pour sauver des films est positif, mais nous sommes nous-



mêmes mécènes de la Cinémathèque française, de l'Ecole de l'image Gobelins... Je n'imagine pas que Pathé désire trouver un mécène pour ses propres films. » Elle ajoute : « *Nous souhaitons pouvoir continuer à restaurer avec nos propres critères de qualité, en nous référant le plus possible aux archives et au scénario.* » Le groupe a reçu 3,6 millions d'aides depuis 2012 pour restaurer 97 films, dont *La Roue*, d'Abel Gance, ou encore *Boudu sauvé des eaux*, de Jean Renoir.

Certes, quelques films ont déjà été restaurés ou numérisés grâce à des mécènes. Chanel a financé *L'Année dernière à Marienbad*, d'Alain Resnais, et le film fétiche de Karl Lagerfeld, *Les Dames du bois de Boulogne*, de Robert Bresson. Saint Laurent (Kering) a apporté son écot à *Belle de Jour*, de Luis Buñuel. Entre 1987 et 2013, la Fondation Gan et la Fondation Technicolor avaient restauré une trentaine de films.

Le recours au mécénat ne fâche pas toute la filière. Les petits détenteurs de catalogues ont envoyé leur liste de films au CNC. Les efforts consentis jusqu'à fin 2018 par les pouvoirs publics « *ont été une bénédiction* », rappelle Frédéric Bonnaud, directeur de la Cinémathèque française. Il a pu ainsi restaurer une dizaine de films. De façon non négligeable, la Cinémathèque recourt déjà à de nombreux mécènes comme Agnès b, L'Oréal, CGR, Kodak, Pathé, Francis Kurkdjian ou Christian Louboutin, pour financer ses restaurations. A Lyon, l'Institut Lumière aussi doit lever des fonds privés – 150 000 euros – pour boucler la restauration de trois cents petits films des frères Lumière.

Les éditeurs de DVD seront pénalisés

« *Couper les vivres alors qu'il reste des millions de films à restaurer est malheureux* », soupire Nils Bouaziz, directeur de Potemkine, qui restaure *L'Annonce faite à Marie*, le seul film d'Alain Cuny. La filière s'était adaptée à l'abondance. « *La France est très en pointe dans la numérisation. Depuis 2013, nous avons numérisé les soixante longs-métrages de notre catalogue* », témoigne Régine Vial, directrice de la distribution des Films du Losange. Elle a fait appel, dans la mesure du possible, aux chefs opérateurs qui avaient travaillé sur les œuvres d'Eric Rohmer, de Jacques Rivette ou de Marguerite Duras. « *Un film n'est vivant que s'il est vu, rappelle-t-elle. Je crois au patrimoine, c'est comme si, en littérature, Balzac n'était plus édité aujourd'hui.* »

Les aides du CNC permettaient de financer plus de la moitié de la restauration, en subventions ou en avances remboursables sur vingt ans. Des « trous » dans le cinéma des années 1980 et au-delà pourraient se faire jour. Déjà, une salle de cinéma d'art et essai qui veut programmer une intégrale des films de Rohmer ne peut pas diffuser *L'Anglaise et le Duc* ni *Les Amours d'Astrée et de Céladon*, qui ne sont pas numérisés, explique Frédéric Bonnaud.

Par effet domino, les éditeurs de DVD seront pénalisés. Vincent Paul-Boncour, directeur de Carlotta, souligne « *les incertitudes* » liées à un financement par mécénat « *dans un contexte économique loin d'être éminent* »

Date : 20/01/2019

Heure : 10:33:40

Journaliste : Nicole Vulser

Le Monde.fr

www.lemonde.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)

» . Le marché de la vidéo de films de patrimoine reste minuscule. La splendide version restaurée de *La Dame de Shanghai*, d'Orson Welles, n'est éditée qu'à 3 000 exemplaires par Carlotta. Dans les salles, les adeptes des films de patrimoine restent rares : en 2018, la ressortie de *La Religieuse*, de Jacques Rivette, a fédéré 2 808 spectateurs et le plus grand succès, *L'une chante, l'autre pas*, d'Agnès Varda, n'a rassemblé que 4 029 personnes.

« Filière déjà fragilisée »

Les conséquences les plus épineuses concernent les laboratoires. « *Cela pose un gros problème*, confirme Jean-Yves Mirski, délégué général de la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. « *La réduction volumétrique des restaurations impactera cette filière déjà fragilisée.* »

Filiale d'Ymagis, Eclair Cinéma a été placé en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Nanterre, le 20 novembre 2018. Ce laboratoire doit mener à bien un grand chantier : la restauration des sept heures de *Napoléon*, d'Abel Gance, pour le compte de la Cinémathèque française.

Benjamin Alimi, directeur commercial du groupe de prestations techniques **Hiventy**, espère que « *ses activités de postproduction amortiront la chute des commandes dans la numérisation* ». Il parie aussi sur « *les 10 % de réalisateurs qui continuent de tourner en pellicule, comme Louis Garrel, Olivier Assayas, Guillaume Nicloux ou Jean-François Richet* ».

Les autres laboratoires, comme L'Image retrouvée – la succursale française du célèbre laboratoire italien L'Imagine Ritrovata –, TitraFilm, Neyrac, sont dans le viseur. Selon Serge Bromberg, fondateur de Lobster Films, qui produit, édite et restaure des films, « *la mutation terrible liée à l'abandon des tirages des copies a déjà été difficile* ». Là, c'est pire encore.